

Chroniques pour la liberté 2, par Typhanie AFSCHRIFT, 2022, 204 pages, 5 euros HTVA et frais de port (à commander chez Idefisc, 13 rue Lens à 1000 Bruxelles, p.Louckx@afschrift.com).

Notre vraie dépendance excessive, c'est celle que nous supportons en permanence, par rapport à l'État, cette structure qui veut se mêler de tout et qui n'aboutit systématiquement qu'à créer des pénuries. Lorsque quelque chose manque, au-delà de quelques jours, c'est toujours parce que les pouvoirs publics se sont emparés du marché, ou l'ont réglementé de manière excessive, ou ont prétendu fixer les prix, en dehors du jeu normal de l'offre et de la demande.

Nous ne dépendons pas trop de la mondialisation. Nous dépendons, simplement, trop, de l'État et de son pouvoir aussi coûteux qu'inefficace. (24. 30 avril 2020)

Un conseil : n'écoutez jamais ceux qui disent qu'il nous faut des États stratèges. Ceux-ci sont incapables de toute stratégie, et la feront toujours passer après les conceptions idéologiques et surtout des misérables tactiques à but électoral. (60. 4 novembre 2021)

Quelqu'un souhaite-t-il vraiment doter de pouvoirs de stratège notre ministre de la Santé, Maggie De Block ? Ses multiples maladresses ne sont toutefois pas isolées, et d'autres ministres du gouvernement n'ont guère fait mieux, tandis que les mêmes erreurs ont été commises, au plus haut niveau, par le Président français et ses ministres. Le tout sans parler de la gestion catastrophique de la crise par le gouvernement socialo-communiste espagnol qui, en décrétant, seulement au mois de mai, une quarantaine obligatoire pour tous les voyageurs arrivant en Espagne, a définitivement saccagé la saison touristique du pays européen qui tire le plus de ressources de cette industrie. (59. 28 mai 2020)

Le ton est donné. Typhanie Afschrift est une libertaire, partisane acharnée du libéralisme, ennemie résolue de l'État. Pour elle, plus d'État, c'est toujours moins de prospérité, moins de liberté, moins d'intelligence. Moins.

Dans ce petit ouvrage, Typhanie Afschrift rassemble, pour la deuxième fois (le premier volume était paru en 2019, sous son prénom de naissance, Thierry), les chroniques qu'elle publie hebdomadairement dans *Trends Tendances*.

Le format de ces chroniques est évidemment dicté par les contingences de pareil hebdomadaire. Entre une et deux pages. Cela n'autorise évidemment pas de longs développements nuancés.

Certaines chroniques peuvent donc surprendre par leur radicalité. Quand, par exemple, Typhanie pourfend les critiques de l'obsolescence programmée et les partisans de l'économie circulaire (21. 17 octobre 2019) en faisant très justement observer qu'il est inutile de produire à grands frais des téléphones portables plus durables alors que l'immense majorité de leurs utilisateurs veulent de toute façon en changer tous les deux, trois ou quatre ans, et qu'il est vain de promouvoir leur réparation dans le cadre d'une économie circulaire parce que leur production en série dans des pays asiatiques où la main-d'œuvre est très bon marché permet d'atteindre des prix de vente ridiculement bas, tandis que la réparation d'un appareil défectueux en Europe, par un technicien spécialisé, coûte nécessairement trop cher, sans parler du temps trop important que prendra cette réparation, elle a évidemment raison. Mais, si c'est vrai pour les téléphones portables, cela l'est moins pour les lessiveuses et les frigidaires et moins encore pour les lames de rasoir...

Les critiques dirigées contre ce qu'elle appelle l'écologisme, qu'elle considère comme un nouveau totalitarisme (18. 12 septembre 2019, mais aussi 19 et 20), destructeur des libertés et (très) exagérément taxateur, sont tout aussi brutales. Mais qu'importe puisque ses réflexions sont revigorantes et qu'elles ont l'immense avantage de stimuler notre esprit critique.

Depuis près d'un an, les mesures les plus attentatoires aux libertés individuelles hors période de guerre sont prises allègrement par le gouvernement ...

La ministre de l'Intérieur, qui était il y a peu encore une distinguée avocate, a fait remarquer avec exactitude, que les différentes juridictions du pays qui s'étaient prononcées sur la légalité des arrêtés ministériels ont presque toujours conclu par l'affirmative.

C'est tout à fait exact et c'est une raison de plus de s'indigner. Cela signifie que notre ordre juridique, tel qu'il existe actuellement, permet déjà des atteintes tellement prononcées aux

libertés fondamentales, par des simples décisions de l'exécutif, et sans intervention du Parlement, qu'il y a de sérieux soucis à se faire quant à l'état de nos droits essentiels...

Avec une loi « pandémie », on respecterait formellement l'État de droit, comme l'on fait beaucoup de dictatures avant nous. Les pires excès ont été justifiés, dans les pays de l'Est au nom de la « légalité socialiste », ou dans l'Espagne de Franco au nom de l' « Estado de derecho » : les atteintes aux droits de l'homme étaient considérées comme légitimes simplement parce qu'elles étaient légales, c'est-à-dire permises par la loi. (38. 25 février 2021)

La pandémie occupe évidemment une bonne partie des chroniques rassemblées (plus d'une quinzaine) et on ne sera pas surpris qu'il s'agit pour l'auteur de critiquer violemment la gestion, à la petite semaine, de la crise que nous a imposée un gouvernement, assisté par des « experts » pour lesquels personne n'avait voté mais que l'on a dotés de pouvoirs de thaumaturges alors que, souvent, ils n'étaient ni d'accord entre eux, ni même avec ceux qui sollicitaient leurs conseils pour ne finalement pas les suivre.

Un chapitre est aussi consacré aux « droits humains en danger ». Là aussi, il y a matière à débats. Et pas qu'un peu. C'est peu dire que nous vivons une époque où la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales n'est plus considérée comme un standard internationalement reconnu. Les enjeux, en termes de civilisation, sont énormes. Mais il n'y a pas qu'en Chine, en Afghanistan ou en Iran, que les libertés régressent. Chez nous aussi, ce qui paraissait acquis depuis plus de cinquante ans régresse. Élisabeth II a entamé son règne sous la marque des droits humains, dans l'enthousiasme du « plus jamais ça » ; n'est-il pas symptomatique de constater que son dernier acte aura été d'entériner la nomination d'une première ministre qui veut faire sortir le Royaume-Uni de la juridiction de la Cour européenne des droits de l'homme ?

Demain, la délation, les visites domiciliaires, la censure, les autodafés, la fin de la liberté d'expression ... ? Et il n'y aura même pas nécessairement besoin d'intervention de l'État : bien à l'abri dans leurs chambres, les woke et les utilisateurs de réseaux sociaux se chargeront de tout...

Un récent article du quotidien français Les Échos révèle, avec une étrange complaisance, la situation d'un auditeur, travaillant pour un des « Big four », qui, apprenant que son supérieur lui retirait un dossier, a décidé de dénoncer le client de son employeur, pour fraude fiscale, auprès de l'administration française. Ce que l'on prépare avec de telles législations, c'est un système où personne ne peut faire confiance à personne, où même les « confidentiels nécessaires » comme les auditeurs sont susceptibles de révéler les secrets qu'on leur confie et où les maîtres-chanteurs régneront en maîtres.

Et si Orwell ne s'était trompé que de cinquante ans... ?

Patrick HENRY